

Nouvelles de Rome.

La Sacrée Congrégation des Rites, dans son assemblée du 10 janvier dernier, a décidé une question d'une grande importance pour la société de Frères de la doctrine chrétienne. L'on sait déjà que la cause de la béatification du vénérable J.-B. de La Salle, son fondateur, se poursuit depuis plusieurs années. Elle a été arrêtée par un décret du 10 janvier 1852, et elle l'a été dans un sens favorable à la cause du vénérable serviteur de Dieu. L'examen des écrits est toujours une épreuve très difficile pour ces sortes d'affaires. La prudence de l'Eglise prend des précautions infinies pour s'éclairer, et quand elle a prononcé, on peut bien s'en rapporter à son jugement. Nous ne parlons ici que des précautions et des moyens humains; car tout catholique doit être convaincu qu'au dessus et en dehors de ces voies humaines, il y a l'inspiration surnaturelle qui dirige ses investigations et donne à ses jugements une autorité irréfutable, surtout en matière de canons.

Le décret qui formule la décision de l'Eglise relative aux écrits du vénérable de La Salle vient d'être promulgué officiellement. Il partage en deux classes tous les écrits attribués communément au serviteur de Dieu. La première classe comprend les dix-sept premiers numéros; la seconde renferme les numéros de dix-huit inclusivement à cinquante un aussi inclusivement.

Les trente-quatre numéros de la seconde série sont autant de lettres dont les manuscrits originaux ont été soumis à l'examen de la Congrégation. Le décret porte qu'on n'y a rien trouvé d'opposé à la foi orthodoxe et aux bonnes mœurs, ou renfermant une doctrine nouvelle étrangère et l'éloignant en quelque point du sentiment commun de la sainte Eglise romaine; que l'on peut en conséquence procéder aux actes ultérieurs de la cause, réservant toute fois le droit du promoteur de la foi de faire des oppositions, s'il en est besoin et autant qu'il en serait besoin, sur le contenu des lettres. Cette réserve est une nouvelle preuve de la circonspection, de la sagesse et de la prévoyance de l'Eglise en tout ce qui touche la doctrine et les enseignements de ceux qu'elle veut élever aux honneurs de la béatification. Ainsi dans le procès destiné à constater l'héroïcité des vertus, on revient encore sur les difficultés, s'il y en a, relatives à chacune des vertus en particulier.

Dans la première série sont compris tous ouvrages proprement dits, attribués au serviteur de Dieu. Ils sont au nombre de dix-sept, tellement répandus, pour la plupart, dans les écoles tenues par les enfants du Vénérable, qu'il serait superflu de les indiquer ici. La sacrée Congrégation a décidé qu'il ne conste pas que les ouvrages attribués au vénérable serviteur de Dieu aient été composés par lui.

Cette importante décision a été prise sur un rapport très solide, très précis et très convaincant adressé par S. Em. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, à S. Em. le cardinal Lambruschini, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites et rapporteur de la cause du vénérable serviteur de Dieu. Ce rapport, où l'on admire une grande érudition, accompagnée de la critique la plus judicieuse et la plus irréprochable, est de nature à porter la conviction dans tout esprit qui voudrait étudier cette question. Ainsi a-t-il obtenu l'approbation et l'assentiment des membres de la Congrégation et déterminé la décision qui est intervenue. On a démontré qu'aucun manuscrit de la main du Vénérable n'existait lorsque ses enfants ont recueilli avec tant de soins, malgré la tourmente révolutionnaire un certain nombre de lettres et tous les autres objets qui lui ont appartenu; et l'impossibilité de supprimer que le serviteur de Dieu ait lui-même détruit ses manuscrits après avoir fait imprimer; ce fait n'eût pas manqué d'être conservé par la tradition de la société et d'être déploré par les enfants du Vénérable comme ayant causé la perte de ces précieuses

reliques; de plus, les éditions de tous les ouvrages attribués au serviteur de Dieu sont postérieures à sa mort, et constatent, par conséquent, que s'il a laissé des manuscrits, aucun n'a été publié qu'après son décès. Or, ces manuscrits posthumes sont du serviteur de Dieu, et dans ce cas, il est tout à fait improbable que les Frères aient détruit ces manuscrits et qu'ils les aient tellement oubliés qu'on n'en ait pas même conservé le souvenir dans la Congrégation, ou ils ne sont pas regardés comme étant de lui, et dans ce cas, il faut se rappeler que n'ayant aucun indice, ni par la tradition, ni même par conjectures, qu'il ait été rédigé aucun ouvrage par son ordre ou par son approbation, l'équité ni la critique ne peuvent admettre qu'on lui attribue ceux qui circulent sous son nom.

Tel est le résumé de la thèse soutenue et prouvée par le savant cardinal. Nous regrettons de ne pouvoir citer les recherches judiciaires et les précieuses découvertes sur lesquelles il appuie et fonde son sentiment; mais, tout en établissant péremptoirement qu'aucun des écrits attribués au Vénérable n'est son propre ouvrage dans le sens rigoureux qu'on l'entend à la Sacrée Congrégation, qui entreprend d'examiner toutes les parties par toutes les règles de l'Institut, le savant prélat ne manque pas de faire observer qu'il est très probable que la plus grande partie des dits ouvrages lui appartenait en un sens très réel, soit parce qu'il en aurait fourni les matériaux, soit, ce qui est encore plus vraisemblable, parce que les premiers Frères auraient recueilli et conservé avec soin les avis, les maximes, les instructions qu'ils en avaient reçues, les pieux sentiments qu'il leur inspirait, les règles de prudence et de conduite chrétienne qu'il leur donnait; que, par la suite, par eux-mêmes, ou sous la direction de quelqu'un, ils auraient divisé ou coordonné les matières, et qu'ils auraient mis au frontispice de ces livres le nom de l'homme respectable dont ils avaient reçu les enseignements. Mais, quelque plausible que paraisse cette opinion, elle ne donne pas le droit d'attribuer au serviteur de Dieu tous les sentiments et toutes les expressions qui se trouvent dans ces ouvrages, ni de l'en rendre responsable.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 2 JUILLET 1852.

PREMIERE PAGE.—Mandement du Jubilé pour le Diocèse de Montréal.

FEUILLETON.—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLICAINS.—1793-1848.—Seconde partie: 1848.—(Suite).

On nous informe que M. F. N. M..., archevêque d'Orégon City, quittera hier l'après-midi cette ville pour New-York, d'où partiront lundi prochain les bateaux à vapeur voyageant dans la direction de son diocèse.

Nous recevons de plusieurs sources des détails sur la cabale très active que poursuivent dans le comté des Deux-Montagnes les meneurs ou les adhérents principaux du parti hors ligne qui s'intitule, par exception, démocratique, en faveur de M. J. L. Papineau. Si nous ne publions pas de communiqués sur ce sujet, c'est qu'il importe peu de le faire et parce qu'il suffit pour le moment de constater que la cabale existe. Nous remarquerons aussi à ce propos que certaines feuilles anglaises, dont les tendances anti-canadiennes sont bien comprises, feignent à tort de voir des injures à M. Papineau dans toute opinion qui ose infirmer les opinions politiques de M. Papineau. S'il est injurieux aux hommes politiques d'apprécier librement leurs vues et leurs tendances, ces journaux trouveront à s'édifier dans leurs propres écrits en superchargeant que tous, incriminant plus ou moins les ministres et les

députés, impliquent par là même une insulte réelle au peuple dans la personne de ses mandataires et de ses administrateurs politiques; insulte sans contre-dit plus grave que de simples offenses individuelles. Nos moniteurs de la presse se croient-ils tenus à moins de respect envers le peuple tout entier qu'ils n'en professent pour M. J. L. Papineau?

Il peut être utile pour quelques-uns de noter que la position actuelle de M. Papineau ne les justifie pas de le regarder comme un ennemi à craindre pour les ministres dans la voie d'une politique sage et progressive et constitutionnelle. Le temps n'est plus où l'espoir de remplacer l'administration réellement pratique des affaires par la déclamation pure ou par des systèmes, avait place dans la politique locale. Le chef politique a fait son temps ainsi que sa popularité, ainsi que le radicalisme dont il fit profession dans un intérêt autre que celui du pays, et dont le mot retentit aujourd'hui dans le vide. Au moment où de rares partisans travaillent à le ramener sur un théâtre qu'il a volontairement abandonné, peuvent-ils dire que M. Papineau professe un système politique qu'il veuille adapter à la situation; peuvent-ils sérieusement prétendre qu'il soit le représentant d'une idée politique susceptible d'être comprise en ce sens?

Nous ne le croyons pas, parce que nous n'avons pas vu, dans tout ce qu'il a dit ou écrit, M. Papineau, ce qu'il n'est donné à personne d'y voir: un édifice à ériger en place d'un édifice à démolir. Or, examinez bien si durant les quatre années du dernier parlement, M. Papineau a fait autre chose que des philippiques à l'invariable enseigne de la démocratie pour antécédent, et de la flétrissure des ministres et de la constitution, pour conséquent. S'il peut être bon de rappeler ces choses, c'est que les partisans exaltés d'un homme qui a fait des discours, ont besoin eux-mêmes de définir quelle marche entend suivre dans un but pratique et sérieux, cet homme dont ils font un candidat. Apprenons d'abord ce qu'il en est sur ce point, nous attendrons ensuite à constater des actes avant de décerner des hommages.

Tandis que les feuilles qui applaudissent au nom de M. Papineau comme à une réforme, n'adoptent d'autre couleur que la républicaine, en essayant tout-à-fait d'une puérile dictature sur l'assemblée législative et sur les ministres, il importerait de savoir si M. Papineau peut, lui, homme de sens, ne pas répudier, en acceptant un nouveau mandat populaire, ce système étrange de la république en théorie d'une part, et des réformes progressives selon l'esprit de la constitution de l'autre; politique d'alternative absurde, qui revêt aux yeux des spectateurs étonnés le bonnet phrygien de la liberté révolutionnaire et déploie au même temps le drapeau constitutionnel, comme si, logiquement, il était possible d'amalgamer ensemble deux idées qui se repoussent, autant que diffèrent l'une d'avec l'autre les deux symboles que nous venons de retracer.

Le langage de M. Papineau, qui se présente comme celui de celui qui promet de déduire, est celle-ci: on les écrivains qui la professent ne se comprennent pas eux-mêmes, ou ils ne veulent que se séculer sur des dupes. C'est là plus que jamais aujourd'hui parmi nous l'état de la question dite démocratique, et, certainement, il n'y a pas de mal à souhaiter qu'elle s'améliore ou qu'elle ne soit plus. Ces remarques n'ont nullement rapport à la personne de M. Papineau, mais elles touchent au fond des choses que le peuple a le droit et le besoin de scruter quand il s'agit de se déterminer sur une élection, nonobstant les clameurs de la politique intrigante et fantaisie.

Le parlement est de nouveau prorogé au 5 d'août, mais seulement pour la forme.

Comité des Deux-Montagnes.

Hier, 1er juillet, eut lieu à St. André la nomination des candidats pour l'élection prochaine. L'influence des électeurs aux hustings était grande: M. Dumouchel, candidat réformiste, s'y rendit accompagné de MM. J.

B. Mongenais, M. P. A. E. Montmarquet, Colonel Snowden, le Major du comté, J. S. Waits, Barston, R. B. Johnson, Berthelot, Roney, Richer, Sinclair, Loranger et de nombre de résidents du comté. L'honorable G. J. Papineau avait pour représentants MM. la Député-Commissaire-Général Forbes, de Carillon, E. Fère de St. Eustache, et Papiou, Dolbec et Abbott, avocats.

Le Colonel de Hertel ayant fait lecture de son projet d'élection, M. A. E. Montmarquet proposa le Dr. Dumouchel comme candidat apte à représenter le comté dans l'assemblée législative. Cette motion fut secondée par le Colonel Snowden. M. Emery Fère proposa à son tour la candidature de l'hon. L. J. Papineau, et fut secondé dans cette proposition par N. F. Farish, fer., de St. André. Un troisième candidat, M. Robert Simpson, eut aussi les honneurs de l'introduction par l'hon. M. Fère et Nelson Hyde.

Le docteur Dumouchel adressa la parole à l'assistance et soutint que l'administration actuelle méritait confiance et que les hommes dont elle se compose sont capables et, dans les conjonctures présentes, peut-être les seuls capables d'administrer convenablement nos affaires. Il parla aussi de la tenue seigneuriale et dit qu'il avait lieu de croire que cette matière serait bientôt et finalement réglée. M. Dumouchel fut suivi de plusieurs orateurs qui s'adressèrent à tour de rôle aux électeurs dans l'intérêt soit d'un candidat soit de l'autre.

La votation aux polls du comté aura lieu lundi le 12 et mardi le 13 de ce mois.

Dernièrement, dans une assemblée tenue à Fort-Hill, H. C., et convoquée dans le but de s'entendre sur le point de savoir s'il convenait d'adopter la Loi du Maine en ce pays, l'hon. W. H. Merritt promit de secondier ce projet de tous ses efforts dans l'assemblée législative.

Il est question d'un remaniement du tarif judiciaire dont s'occupent les juges du Bas-Canada qui se sont réunis à Montréal pour cet objet.

M. Roebuck, aux dernières dates d'Angleterre, était tombé d'une attaque sérieuse de paralysie, et l'on n'espérait pas qu'il en revînt.

On nous communique ce qui suit:—

Un étranger, vêtu comme on l'est généralement dans les états sud de l'Union, se présente vendredi à la boutique de M. Townsend, joaillier de cette ville, et y examina longuement divers articles de prix. Parmi les objets qui lui étaient exposés, un montre d'or attira spécialement son attention. Il sortit en annonçant l'intention de revenir s'il ne trouvait à faire un achat convenable ailleurs. Il revint en effet et fit choix, avec deux autres d'or, d'une bague diamantée. Cette riche emplette, évaluée par la convention à \$25, devait mettre l'acheteur en état d'honorer l'amitié qui lui portait un frère établi à la Nouvelle-Orléans, par le cadeau de l'une des deux montres d'or. Il indiqua alors son hôtel et ajouta à 8 heures et demie précises l'envoi des articles à son hôtel. La commission fut ponctuellement exécutée, et M. Townsend dépêcha à l'heure prescrite l'un de ses employés à l'adresse inconnue. Celui-ci, M. Van Tassel, étant dans la chambre de lecture à l'arrivée du message, l'avis, des qu'il l'apprenait, à vouloir monter à l'étage supérieur. Arrivé dans le salon des dames, M. Tassel entra, ouvrit la porte, et vit de la compagnie; il dit alors au portier, M. McPherson, qu'il était bien de s'asseoir en dehors de l'appartement et l'y attendit tandis qu'il nait à sa chambre pour s'y procurer l'argent nécessaire. «Vous avez bien eu, ajouta-t-il, de me remettre de suite les objets,» pour n'épargner le trouble de remonter là-haut. Le portier aussitôt remit à l'étranger les effets dont il était nanti. Cependant, McPherson attendit longtemps, et l'acheteur ne reparut pas.

Le message de M. Townsend ne tarda pas à savoir qu'il n'avait dans l'hôtel aucune personne du nom de Van Tassel. Il fit donc savoir à son maître ce qu'il en était. Déjà cependant l'individu était délogé sans trompettes. M. Townsend eut recours au chef de police, M. McGrath, et on expédia sur le champ un policeman à Rouse's Point. M. Townsend s'adressa ensuite à Montréal House où l'on apprit qu'un homme ayant l'apparence de Van Tassel, et qui se faisait appeler Jenkins, était dans un appartement du haut de l'hôtel. Il se fit accompagner par le teneur de comptes jusqu'à l'appartement de Jenkins, et là, sur la demande de Jenkins d'une autre personne du nom de Thompson, Jenkins répondit de l'individu, et il ne fut pas difficile à M. Townsend de le reconnaître au son de la voix pour son Van Tassel. Satisfait de cette découverte,

M. Townsend retourna au dépôt de la police, et revint à Montréal House accompagné du sous-chef de police, M. Contant. On alla cette fois directement à M. Jenkins qui fit entrer les deux visiteurs. Dès qu'il vit à qui il avait affaire, il se troubla extrêmement et pria qu'on ne le tînt point en évidence. On lui répondit qu'il n'était pas possible de rien lui promettre à ce sujet, mais qu'il n'avait rien de mieux à faire que de remettre les effets dont il était en possession. Il céda cette suggestion en offrant d'écarter pour se procurer l'argent qui lui était dû le prix de l'achat. Ayant été arrêté, il fut conduit au dépôt de la police et de là, devant M. le juge de paix Ernatinger. M. Townsend raconta tout ce qui s'était passé, et dit que le prisonnier avait offert de payer; ce qui lui faisait supposer qu'il avait pu se procurer les montres dans l'intention d'en payer la valeur. Cette explication donnée par M. Townsend sur toute l'affaire suffit au Colonel Ernatinger pour l'induire à ordonner la mise en liberté immédiate du prévenu.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'Africa est arrivé d'hier à New-York.

FRANCE.—Le bruit d'une conspiration dans l'armée française se confirme. La vigilance du gouvernement aurait empêché les détails de cette affaire de transpirer, même à l'intérieur.

La fondation prochaine d'un journal nouveau par le gouvernement; la rupture de la perspective d'un mariage de la part du président; la sanction du décret de confiscation par le conseil d'Etat; un soulèvement assez considérable en Algérie tenté par les Arabes et dans lequel beaucoup de français auraient trouvé la mort; tel est le complément du sommaire des nouvelles télégraphiques de cet arravage en ce qui a rapport à la France.

ANGLETERRE.—On a recueilli sur les côtes d'Ecosse les débris d'un vaisseau naufragé que l'on suppose être ceux du Président. Une enquête pour constater le fait est ordonnée.

Le gouvernement anglais a fait des préparatifs pour s'opposer aux tentatives d'invasion des aventuriers américains.

L'Ottawa.

(Traduit de l'anglais.)

Ottawa, juin 1852.

Le touriste en quête de belles perspectives n'éprouvera pas de désappointement du côté de l'Ottawa. A moi donc de vous conseiller l'abandon de votre cité foudreuse pour une excursion vers la Grande Rivière. En la faisant, vous aurez, soit à bord de nos vapeurs et de nos hôtels bien emménagés, toutes les superfluités d'un loisir à soi, ou bien le régime sauvage de la tente improvisée ou du radeau, avec accompagnement d'un appât monté et de la chère frégate de l'inter-pide habitué des cages. Le char à bisses quitta à huit heures votre ville; vous êtes en vingt minutes à Lachine prêt à remonter sur le Lady Simpson; et c'est là qu'à la suite de cette locomotion par le chemin de fer, vient une aim que sollicite à propos le solide déjeuner qui vous y est offert.

C'est une belle scène que celle des environs de Lachine, par la verdure des feuillages et les reflets étincelants de l'eau dans sa simplicité. Vous suivez une terre historique: à l'aspect de l'immense nappe liquide qui se déploie à vos regards, il vous semble entendre les compagnons de Jacques Cartier s'écrier dans un transport d'encouragement: La Chine!—On rapporte que les marinsiers de ce hardi navigateur, étonnés de la grandeur du St. Laurent, avaient toute confiance dans la possibilité de se rendre jusqu'en Chine par son canal, et qu'ils furent tristement déçus en voyant surgir un obstacle à la continuation de leur voyage par l'existence des Rapids. Un parti d'explorateurs ayant cotoyé les bords jusqu'à l'endroit où s'écroule aujourd'hui le village, s'écria: La Chine! La Chine! dans le ravissement que fit éprouver à tous la perspective du St. Laurent ayant l'apparence d'une mer à ce point où il se décharge dans le Lac St. Louis. On ajoute qu'ils s'agenouillèrent pour rendre grâces à leur patron St. Louis de ce qu'ils croyaient être la réalisation de leurs conjectures.

La Pointe Claire, avec sa belle église et le voisinage des Isles Perrot et Dorval, sans par

—Marini!.. Marini!..
—Me voilà répondit celui-ci, qui n'était pas si éloigné que Faustin pouvait le supposer.
—Marini, dit Faustin dont les lèvres tremblaient convulsivement, as-tu quelqu'un sur le dévouement et l'énergie duquel tu puisses compter?
—Toi-même.
—Cet homme qui sort d'ici est dangereux!.. très dangereux pour... l'association!.. tu m'entends bien?...
—Donnait-elle? fit Marini d'un air étonné.
—Oui, de l'association!.. il a refusé d'obéir... il sait vos secrets, il nous livrera!..
—On ne lui en laissera pas le temps, répliqua froidement l'Italien.
—La voix de Faustin baissa encore et devint tremblante:
—Il ne faut pas!!!.. tu comprends, Marini?
—Il ne faut pas qu'il rentre chez lui ce soir?... il n'y rentrera pas!..
—Tu sens, Marini, que la vie et le salut de tous dépendent...
—Bancour déjà ont été frappés de mort pour avoir hésité.
—Va... va... Marini; si ces hommes allaient ne pas le rejoindre?
—Soyez tranquille, ils seront avant lui rue des Postes, répondit éternellement l'Italien, comme s'il se fût agi de la chose la plus naturelle du monde.
—Faustin avait la respiration haletante, ses yeux étaient injectés de sang.
—C'est qu'il allait peut-être perdre en une

nuît, en une heure, en une seconde, l'avenir d'ambition auquel il était si près de toucher; un mot du soldat Dominique, et tous s'éloignaient de lui en lui criant avec mépris: tu nous trahissais, espion! Cette position qu'il s'était créée à force d'intrigues de toute nature, de mensonges et de déclamations, elle lui échappait aussi.
—Oh! dit-il en voyant Marini s'éloigner, pourvu que cet homme m'entre ce soir, et avec lui son terrible secret!.. J'aurais dû ne pas le laisser sortir d'ici vivant, et pendant que nous étions seuls ici tous deux, le frapper, le frapper vingt fois s'il l'eût fallu... Il refusait d'obéir aux ordres du tribunal... J'en avais le droit... oh! lui!.. imprudent, qui l'ai laissé ainsi partir... quand il était là... là, dans nos mains.
Et il se frappait le front.
—Cet homme ainsi désolé au milieu de ce souterrain, là, à la fleur blafarde que jetaient les lampes suspendues au plafond, semblait un envoyé de l'enfer.
Il restait par moments silencieux, et alors on entendait ses dents claquer les unes contre les autres; puis il se reprenait à parler, et chaque parole sortait de sa poitrine comme un gémissement.
—Après quinze ans passés!.. lorsque je les croyais tous morts sous les ruines anéanties de ce château, retrouver cet homme!.. et qu'il me reconnaisse ma voix pour l'avoir entendu une fois. Oh! fatalité!.. fatalité!..
Tout à coup un sourire forcé crispa ses lèvres blêmes.

—Et que m'importe après tout!.. Demain, cet homme n'existera plus!.. Marini est adroit... résolu. Il a intérêt aussi à ce que ce Dominique ne nous échappe pas... et c'est un Italien...
Ces dernières réflexions calmèrent sans doute les inquiétudes mortelles qui bouleversaient toutes ses pensées; car il était calme, du moins en apparence, lorsqu'il sortit du lieu où s'était tenu la nocturne et myrénéux conciliabule.
Marini n'avait pas perdu de temps; il avait trop l'habitude des affaires pour ne pas comprendre combien une seule minute peut être précieuse souvent, et combien, parfois, sa perte est irréparable. Seulement, Marini était un homme prudent dans toute l'acceptation du mot. Certes, il s'occupait activement du présent, mais sans pour cela négliger l'avenir, et Marini avait étudié trop profondément (comme il le disait lui-même) l'organisation humaine et aimait trop surtout les petits secrets pour n'avoir pas trouvé le moyen de connaître celui-là, sûr qu'il pourrait plus tard en tirer un grand parti, soit en le vendant à La Vrillière, soit en l'exploitant lui-même.
—Je comprends, se disait-il, tout en marchant en compagnie de deux hommes d'élite, choisis avec ce soin minutieux qui le caractérisait; je conçois que maître Faustin tienne beaucoup à la disparition du sieur Dominique. Moi aussi, j'y tiens; car il sait nos secrets et il peut les livrer à la justice... la prudence ne peut jamais nuire. Que diable! aussi pour-quoi ce soldat s'avise-t-il de faire de la vertu

et de l'indignation? Quand donc cessera l'infirmâté d'être aussi susceptible sur ces petites nuances de l'esprit humain? on nait millionnaire ou on échappe s'il faut chez soi.
Pendant qu'il avait avec lui-même ce petit dialogue intime, il marchait d'un pas rapide.
Un cabriolet qui rentrait chez lui vint à passer. Il lui fit signe de s'arrêter.
—Ah! ça, vous autres, dit-il, je vous rejoins dans dix minutes; embusquez-vous à la rue des postes, à partir du no. 10, et observez jusqu'à 20. C'est au 19 que doit rentrer l'individu en question; un vieux avec des moustaches grises, il n'y a pas à se tromper; travaillez vite et bien; d'ailleurs j'y serai, moi, avant qu'il ne soit arrivé, selon toute probabilité, et sachez-vous que c'est le tribunal qui l'ordonne, car cet homme est un traître.
—C'est bien, firent les deux hommes à voix basse.
—S'il rentre chez lui vivant, il divulguera les secrets de l'association, et nous serons tous perdus.
—Je te dis qu'on lui fera son affaire.
—Au galop, dit-il au cocher en sautant dans le fiacre, il y a dix francs pour toi. Rue vieille du Temple, no. 4.
—Ça ne va pas être long.
Et le cocher allongeant à son pauvre cheval deux vigoureux coups de fouet, celui-ci partit au galop.
Notre Italien avait déjà combiné dans sa tête tout un plan fort ingénieux.

C'était l'homme des précautions, on le sait.
Arrivé rue du temple, il monta chez lui, s'affubla d'une redingote grise, mit une cravate blanche, une redingote, un pantalon noir, et prit une canne à pomme d'ivoire. Il eut été impossible à un rentier mémo du marais d'avoir une allure plus inoffensive.
Cela fait avec la promptitude d'un homme habitué de longue main à ces sortes de déguisements, il s'enveloppa dans un grand manteau pour que le cocher ne put pas s'apercevoir du changement de la costume, et repartit dans la direction de la rue des postes au grand galop du pauvre cheval.
Lorsqu'il fut à quarante pas environ de cette rue, il fit signe au cocher de s'arrêter, lui mit dix francs dans la main, et s'élança hors du cabriolet.
—En voilà un, dit le cocher tout ébahi, qui paie bien et ne demande pas grand chose. Il faut croire qu'il est timbré. A l'hon. mon Attente, dit-il en s'adressant à son cheval, retournez au logis; tu auras double ration ce soir. En avant, marche; au pas, si tu veux; ça trol si tu peux.
Marini avait traversé la rue et rebrassé chemin pour dérouter les observations que le cocher eût pu faire. Lorsque le cabriolet se fut éloigné, Marini regarda attentivement autour de lui, et après s'être bien assuré, par cette inspection muette, qu'il était seul, il marcha d'un pas rapide vers la rue des deux postes.
(A continuer.)